

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)**



**Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical du
Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le seize janvier deux mille vingt, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2020 D_05

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

Membres présents :

Représentants du S.I.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Marcel LE MOAL, Membre titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Alain LAUNAY, Membre titulaire
M. Marc JAN, Membre titulaire
M. Camille BONDU, Membre suppléant

Représentant de la Ville de Dinard :

M. Fabrice LE TOQUIN, Membre titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire

Représentants de la Ville de St Malo :

M. Jacques BENARD, Membre titulaire
Mme Evelyne BLANC, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérangère HENNACHE, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
M. Antoine DECONCHY, SMG 35

Secrétaire de séance :

M. Michel PENHOUËT

Absents excusés : M. Denis RAPINEL, Membre titulaire SIEB; M. Luc COUAPEL, Membre titulaire SIEB ; M. Jean-Pierre HERY, Membre suppléant SIEB ; M. Henri MONAT, Membre suppléant SIEB ; M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG ; M. Franck MORAULT-BOCAZOU, Membre suppléant Dinard ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier Municipal de Saint-Malo.

REHABILITATION DU BARRAGE DE PONT-AVET – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Les travaux de réhabilitation du barrage de Pont-Avet nécessitent une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants, L214-1 et suivants du Code de l'Environnement en vue, notamment, de réaliser une vidange des ouvrages qui est planifiée à l'été et à l'automne 2020.

Les travaux de réhabilitation consistent, pour l'essentiel, en la sécurisation de la digue en terre par la mise en place d'un rideau de palplanches, en la remise en service des ouvrages de vidange et en la condamnation des ouvrages de prise d'eau vers l'ancienne usine de potabilisation de Pont-Avet.

Le dossier de demande prévoit un programme d'intervention :

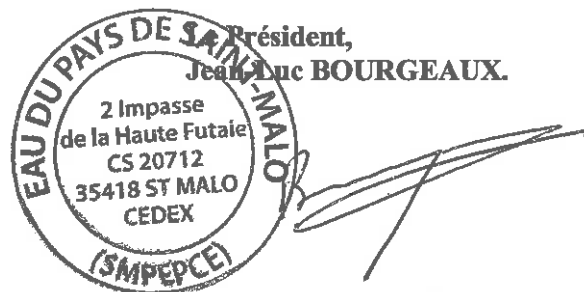
- ⇒ La mise en place d'un barrage filtrant ;
- ⇒ Le suivi de la qualité des eaux ;
- ⇒ Une pêche de sauvegarde et le ré-empoissonnement des étangs ;
- ⇒ Le maintien d'un débit réservé et de la continuité écologique

L'ensemble de ces mesures représente un coût estimatif de 40 000 €HT.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'approuver le dossier réglementaire portant sur une demande d'autorisation environnementale notamment au titre des articles L181-1 et suivants, L214-1 et suivants du Code de l'Environnement et confirme que les crédits nécessaires à l'opération sont prévus au budget ;**
- ⇒ **De Solliciter le Préfet pour la mise en enquête publique dudit dossier ;**
- ⇒ **D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'enquête publique ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme



Affiché le - 7 FEV. 2020